



## REPONSES CGT POUR LA RÉUNION DE CSE DU 18 SEPTEMBRE 2024



### MARCHE DE L'ENTREPRISE :

- Comment vont être ventilés les 68 Millions d'euros dans l'entreprise (achat, emprunt, salariés...) suite à la vente de Platos traditionnelles ?

La direction répond que la cession des parts dans la société Platos Traditionnelles va permettre de renforcer la structure financière (désendettement), mais aussi de donner des moyens pour, entre autres, accélérer les projets de développement industriels, commerciaux et de soutien à la marque dans laquelle Fleury Michon n'a pas pu investir suffisamment ces dernières années. Comme annoncé également, cette cession va donner lieu à un intéressement Groupe en hausse significative cette année.

Commentaire CGT : Comme la CGT l'a dit en séance, au vu de la situation, la direction se doit de privilégier l'augmentation des salaires lors des NAO 2025 qui, pour rappel, améliore le REVENU MENSUEL et par conséquent, le montant de NOTRE RETRAITE. A l'inverse, les primes sont un appoint annuel, SANS GARANTIE de reconduction l'année suivante et ne rentrent pas dans le calcul des retraites.

Salariés, pour garantir nos besoins mensuels, cela ne passera que par la lutte lors des négociations sur les salaires en 2025. Soyons tous mobilisés et acteurs de nos futures augmentations de salaire !

### Tous concernés

### MOUILLERON :

- Suite à la RP, la direction a-t-elle revu sa communication de recrutement concernant les coefficients et les primes ?

La direction répond qu'un point a été réalisé avec l'équipe recrutement pour communiquer à l'ensemble des candidats l'évolution progressive de la rémunération à partir de l'embauche.

Commentaire CGT : Comme la CGT l'a dit en séance, la direction pour attirer des futurs salariés, ne doit pas surenchérir les postes en termes de taux horaires, de primes et de possibilités d'évolution, alors que la vérité est toute autre. La direction se doit d'assumer la politique sociale qu'elle a mise en place et non mentir aux jeunes CDD de l'entreprise qui, après avoir entendues de fausses promesses, font le choix de postuler et travailler à Fleury michon. Ils découvrent plus tard, sur le terrain et sur leur feuille de paie, que tout ce qui leur avait été dit n'était pas appliqué !

La société Fleury michon doit être transparente dans sa communication auprès des nouveaux salariés recrutés.

- La direction envisage d'installer des caméras sur les 2 portes des vestiaires Hommes suite à des actes de vols. La CGT vous rappelle que l'installation d'une vidéo surveillance doit faire l'objet d'une consultation des élus du CSE.

La direction répond que la décision n'est pas prise à date. Si elle décide d'installer des caméras sur les portes des vestiaires, elle le ferait en concertation avec les RP du site, et consulterait également le CSE.

## TLM :

- Combien de salariés de TLM ont été mutés sur d'autres sites à fin août ? D'autres mutations sont-elles envisagées d'ici la fin de l'année ? Suivant les volumes, des mutations à la journée sont-elles prévues ? Pourquoi les élus CSE n'ont-ils pas été consultés sur le sujet ?

La direction répond que 22 mutations ont été effectuées sur les différents sites. Les compteurs à fin avril 2025 seront encore plus dégradés. La direction en séance a présenté 2 scénarios pour éviter cette dégradation. La 1<sup>ère</sup> possibilité serait de muter entre 10 et 15 salariés de plus ou en 2<sup>ème</sup> possibilité de déclencher une négociation pour déroger au passage à 0, à fin avril 2025, pour un passage à 0 à fin juin.

**Commentaire CGT : La CGT a rappelé à la direction que la mobilité est encore UN effort important que les salariés subissent suite à la situation du site de TLM.**

**Des mutations qui mettent certains salariés en difficulté sur leur site d'accueil.**

**Au vu des compteurs à venir, la direction souhaite soit continuer à muter des salariés, soit, pour éviter les mutations, mettre en négociation un accord qui repoussera le passage à zéro au 1<sup>er</sup> Juillet afin de ne pas payer les heures aux salariés qui auraient un compteur négatif au 1<sup>er</sup> Mai. La direction fait le choix de toujours faire porter aux salariés FM, la responsabilité des différentes situations afin qu'elle ne soit que la grande gagnante et en retire du profit.**

## **Quel va être le contenu de la négociation ?**

- Suite à l'annonce de cession de l'usine Capitaine Cook appartenant à Intermarché, Fleury Michon envisage-t-elle le rachat de cette dernière ?

La direction a répondu ne pas envisager d'acheter Capitaine Cook.

## EFFECTIFS :

- Point sur les effectifs par site, intérimaires, CDI, CDD et saisonniers.

Au 31/08/2024

| Sections                 | CDI  | CDD | CDI+CDD | Intérimaires | Saisonniers |
|--------------------------|------|-----|---------|--------------|-------------|
| Fleury Michon SA         | 173  | 4   | 177     | 0            | 0           |
| Chantonay Charcuterie    | 231  | 37  | 268     | 2            | 17          |
| Montifaut Jambon         | 405  | 32  | 437     | 17           | 17          |
| Aides Culinaires         | 119  | 11  | 130     | 5            | 2           |
| Mouilleron               | 355  | 30  | 385     | 8            | 0           |
| TLM                      | 266  | 47  | 313     | 6            | 5           |
| Montifaut Traiteur       | 80   | 15  | 95      | 4            | 0           |
| Logistique               | 207  | 20  | 227     | 14           | 8           |
| Pouzauges Adm Commercial | 374  | 36  | 410     | 0            | 0           |
| Fleury Michon LS         | 2037 | 228 | 2265    | 56           | 49          |
| Fleury Michon - UES      | 2210 | 232 | 2442    | 56           | 49          |

**Commentaire CGT : L'érosion des effectifs CDI se poursuit avec 69 CDI de l'UES en moins par rapport à 2023 sur la même période !**

-Quelle est la nouvelle évolution de l'organigramme des RH UES ? Est-elle définitive ?

La direction a répondu que :

MLN/MTT : un recrutement est en cours.

TLM : Mme IGIGABEL-CARDINEAU

MTJ/AC : Mr MERCIER

CHANTONNAY CHARCUTERIE : Mme BONNAUDET

PASO : Mme GRAVELEAU

LOG : Mme GELLIS

### RECRUTEMENT SAISONNIER :

-Les enfants de salariés n'ont pas été positionnés dans le même service que leurs parents et parfois ils ont travaillé sur des sites différents.

Est-ce une pratique instaurée par la direction de vouloir séparer les membres d'une même famille ?

La direction répond que les recrutements saisonniers se font en fonction des besoins des sites, des aptitudes du saisonnier, de ses disponibilités et des postes que le saisonnier souhaite exercer.

Commentaire CGT : Encore une fois, la preuve en est qu'aujourd'hui, l'esprit de famille et l'aspect humain n'existent plus à Fleury Michon ! Aucune reconnaissance ou considération, seuls les profits comptent !

### LOGISTIQUE :

La CGT vous alerte sur la pression mise sur les salariés travaillant habituellement du lundi au vendredi pour leur imposer le travail du lundi au samedi. La CGT vous demande de respecter vos obligations dans l'exécution du contrat de travail, tel que prévu par l'article L1222-1 du Code du Travail, au risque de vous exposer à un contentieux juridique.

La CGT tient à vous rappeler vos obligations en tant qu'employeur qui sont de garantir la sécurité et les conditions de travail des salariés et non d'être créateur des tensions entre salarié. Nous vous demandons de remplir vos obligations et de faire cesser ce trouble.

La direction a répondu qu'elle appliquait les accords d'entreprise concernant le travail du samedi. Concernant les responsables chargement de l'expédition, des échanges ont lieu actuellement pour expérimenter une évolution de l'organisation des samedis.

Commentaire CGT : La direction fait naître du désordre dans ses organisations actuelles pour remanier le secteur selon ses futurs besoins. En effet, elle privilégie certains salariés pour créer des tensions dans le service. Le problème récurrent avec la direction Fleury Michon, c'est qu'elle impose ses décisions sans en mesurer les conséquences néfastes. Elle ne respecte pas les usages et coutumes et installe ainsi, un sentiment d'injustice et des difficultés relationnelles entre les salariés.

Que la direction arrête, comme à son habitude, de monter les salariés les uns contre les autres afin d'obtenir leur soumission à ses projets.

**Où sont les valeurs Fleury Michon ???**

## MONTIFAUT JAMBON :

- Moulage 1 : La cadence a été augmentée pour les opérateurs de la semaine 30 à la semaine 32 sans consultation du CSE.

Nous vous rappelons que toute modification de cadence nécessite une consultation des élus au CSE selon l'Article L2312-17 du Code du Travail. C'est donc une entrave au fonctionnement du CSE et de ses prérogatives.

La direction répond qu'il n'y a pas eu d'augmentation de cadences, mais des tests ont été réalisés sur différents paramètres machine afin de retrouver la cadence nominale de l'atelier.

Commentaire CGT : Comme l'a dit la CGT, le chef de service de ce secteur, qui a pris la décision seul, se devait d'informer et d'expliquer clairement les tests réalisés aux salariés, d'avertir sur les dates de tests, le pourquoi de ces tests, etc... La CGT a rappelé que les différents tests sur l'UES doivent être présentés et débattus avec les élus du CSE, RP...en amont.

De plus, s'ils sont réalisés, la direction doit mettre les moyens humains et matériels disponibles afin de ne pas dégrader les conditions de travail des salariés sur ces postes. Chose qui n'a pas été faite sur MTJ au service TDV. Pourquoi une telle attitude ? Exposer les salariés à des risques d'accidents ou de maladies pro ne peut être acceptable et surtout, de cette façon. Cela pourrait être apparenté à un manquement grave de considération envers les salariés sans en mesurer les conséquences.

### Situation inadmissible et dangereuse !

- Les CDD et saisonniers n'étant pas remplacés, les salariés dénoncent à nouveau un manque d'effectif. En effet, la production n'est plus saturée en semaine (toutes les lignes ne tournent pas) et cela déclenche le travail du samedi et le travail sur 6 jours.

Les salariés demandent donc de recruter afin d'améliorer les organisations de travail.

La direction répond que le dimensionnement effectif après l'été tenait compte des éventuelles mobilités de salariés de TLM. De ce fait, des contrats saisonniers ont été majoritairement recrutés pour couvrir uniquement la période estivale. Les mobilités n'ayant finalement pas lieu sur septembre, la direction a engagé un jobdating sur site le 3 septembre pour couvrir au plus vite les besoins non pourvus sur les différents secteurs. Une nouvelle session est programmée le 24 septembre.

Commentaire CGT : Depuis de longs mois, la CGT dénonce les pratiques de la direction à ne pas remplacer les salariés qui partent en CET ou en retraite avec pour conséquences une charge mentale et une charge physique de plus en plus forte pour chacun d'entre nous. Toujours faire plus avec moins de personnel, toujours plus flexibles et mobiles alors que la pyramide des âges dans l'UES est vieillissante. Il est grand temps d'entendre les demandes des salariés et de la CGT. La direction doit mettre les effectifs adaptés sur l'UES afin que le travail puisse être absorbé sans risque d'accidents ou de RPS. La direction installe ainsi un climat tendu et oppressant entre salariés puis sanctionne les comportements qu'elle juge inadaptés. De plus en plus de salariés souffrent de ces conditions de travail fortement dégradées par l'optimisation permanente des effectifs imposée par la direction. Direction, qui a l'OBLIGATION de garantir la sécurité et la santé de tous les salariés de l'entreprise. Elle doit donc mettre en place des moyens humains adaptés pour que les salariés puissent enfin travailler dans de bonnes conditions !

## ARRÊTS MALADIE :

-Le décret du 5 juillet 2024 instaure une obligation au salarié d'informer l'employeur dès le début de son arrêt de son lieu de repos, s'il est différent de son domicile. Et ce, dans le cadre de la contre visite du médecin mandaté par l'employeur.

-Quand comptez-vous en informer les salariés ?

La direction répond qu'elle n'informerait pas les salariés car elle dit ne pas faire ce genre de demande.

**Commentaire CGT : La CGT n'est pas dupe. Malgré ce que dit la direction, elle pourrait utiliser ce moyen selon ses besoins et notamment, pour mettre en défaut les salariés dont elle voudrait se « débarrasser ».**

**Salariés, soyez vigilants.**